

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 octobre 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°1c**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

**Etaient absents** : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie**

Monsieur le Maire expose :

La collectivité a réalisé une étude en vue d'établir le Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI). Cette étude commencée fin 2021 a été réalisée par le Bureau d'études ALTEREO et s'est terminée le premier semestre 2023.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens de services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Les besoins en eau sont définis en fonction des risques à prendre en compte.

Jusqu'à l'adoption de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les règles reposaient sur les seuls pouvoirs de police administrative des maires. Les prescriptions techniques étaient fixées par des circulaires datant de 1951, 1957 et 1967.

La DECI est aujourd'hui instituée par un cadre législatif hiérarchisé.

### **Rendu de l'étude :**

Conformément au règlement départemental de DECI, le schéma directeur permet aux élus de connaître sur le territoire de la ville de Tulle :

- Les risques d'incendie bâtimentaires
- L'état de l'existant de la défense incendie
- Les carences constatées et les priorités d'équipements
- Les évolutions prévisibles des risques (développement de l'urbanisation, ...) afin de planifier les équipements de complément ou de renforcement de la défense incendie. Une planification des actions à mener, de manière efficiente, à des coûts maîtrisés en matière de défense incendie est programmée.

### **Périmètre d'intervention :**

Le schéma directeur se déroule sur l'intégralité du territoire de la commune de Tulle.

### **Rendu de l'étude :**

Le rendu de l'étude est divisé en trois phases :

#### 1ère phase : Etat des lieux

- Recensement des risques
- Recensement des moyens existants de défense incendie
- Application des grilles de couverture et évaluation des besoins

#### 2nde phase : Etude des solutions

- Préconisations d'aménagements ou installations

#### 3ème phase : Choix et planification

### **Programme d'actions**

Les aménagements retenus par la collectivité afin de se conformer au Règlement Départemental de DECI sont les suivants :

- Mise en conformité des bouches à incendie,
- Mise en conformité des poteaux incendie,
- Mise en conformité des réserves incendie,
- Mise en conformité des prises d'aspiration.


**Le montant global de cette opération est estimé à 400 000 € TTC.**

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

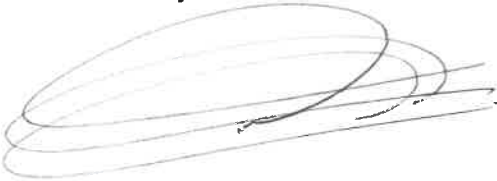
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 - Valide** le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie
- 2 - Décide** la réalisation de ce projet dont le montant s'élève à 400 000 € TTC.
- 3 - Sollicite**, cette somme demeurante élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention aussi élevée que possible auprès du Département pour financer ce projet.
- 4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- 5 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS



Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 OCT. 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 06 OCT. 2023

*JAC - 03/10/2023*



# Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 06 OCT. 2023  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 06 OCT. 2023

*DAC - 03/10/2023*

Vu,  
Le Maire,  
Bernard COMBES

The official stamp of the Mairie de Tulle, Corrèze, is circular and contains the text "MAIRIE DE TULLE" at the top and "CORREZE" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.



A Tulle, le 06 OCT. 2023

## Plan de financement

### Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Partenaires	Financement	%
DSIL	100 000.00 €	30.00%
Fonds Vert	151 666.67 €	45.50%
Département	15 000.00 €	4.50%
Part Ville	66 666.67 €	20.00%
Total HT	333 333.33 €	100.00%

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 06 OCT. 2023

## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux afférents au Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour lesquels je sollicite le soutien financier du Département, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des dépenses avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 06 OCT. 2023

## ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les lieux concernés par travaux afférents au Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.



A Tulle, le 06 OCT. 2023

**Demande de subvention Département**

**Echéancier**

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie	400 000.00 €	333 333.33 €	15 000.00 €	4.50%	2024 - 2026

Le Maire,  
Bernard COMBES.







**Pôle Ressources**

*Service Finances*  
*Affaire suivie par : Magali Vergnes*  
*Tél : 05 55 21 73 09*

Tulle, le 06 OCT. 2023

Conseil Départemental de la Corrèze  
Direction du Développement des Territoires  
Service Aides aux Communes  
Hôtel du Département « Marbot »  
9, rue René et Emile Fage  
19005 TULLE Cedex

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli un exemplaire de la délibération prise par le Conseil Municipal, sollicitant l'attribution d'une subvention du Département, pour les travaux afférents au Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Je vous transmets le dossier technique inhérent à cette action et comprenant une notice explicative décrivant l'objet et l'intérêt de cette opération pour la commune.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à engager les travaux avant promesse de subvention.

Je vous remercie d'ores et déjà de la bienveillante attention qu'il vous sera possible de réserver à ce dossier, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma profonde considération.

Le Maire,

Bernard COMBES.

